

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 21

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 6

AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2

Le 13 novembre 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de la Savoyarde à Séz, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séze : Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Gérard VERNAY

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Gérard MATTIS donne pouvoir à Patrick MARTIN

EXCUSÉS

Séze : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mathieu LECLERCQ est désigné secrétaire de séance

2024-149

CONVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE DE DIAGNOSTICS DE RESTAURATION DU PATRIMOINE CULTUREL MOBILIER (PEPITES BAROQUES - PHASE 1)

En 2024, la communauté de communes a défini sa politique culturelle territoriale, notamment en faveur de la sauvegarde du patrimoine culturel local.

Riche d'un patrimoine culturel varié, bénéficiant du label Pays d'Art et d'Histoire, la Haute Tarentaise partage une histoire profonde, ancrée dans la culture alpine, dont les témoignages sont encore visibles dans l'architecture vernaculaire et moderne, le patrimoine immatériel et le patrimoine mobilier. La Haute Tarentaise compte notamment une concentration importante d'œuvres de l'art baroque, dont l'état de conservation est souvent alarmant.

Dans ce cadre, un projet d'aide technique et financière a été mis au point en étroite concertation avec l'ensemble des communes du territoire. Ce projet, intitulé « Pépites baroques », vise à accompagner les communes dans leurs efforts de sauvegarde du patrimoine baroque, que ce soit sur le plan technique (identification des priorités, des aides existantes, analyse des besoins, ...) que sur le plan financier.

La première phase du projet consiste à effectuer les diagnostics des œuvres identifiées comme prioritaires avec les communes. En effet certaines œuvres, en raison de la nature de leurs dégradations, nécessitent un travail préalable d'un restaurateur du patrimoine pour évaluer la nature et le coût de la restauration à prévoir.

Les communes souhaitant bénéficier du dispositif sont les suivantes : Séez, Villaroger, Sainte Foy Tarentaise, Tignes et Val d'Isère. La prise en charge financière des diagnostics est assurée dans la limite de la ligne de crédits allouée au projet en 2024.

Les conventions relatives à ce projet, annexées à la présente délibération, fixent les conditions et les modalités de la prise en charge financière entre la communauté de communes de Haute-Tarentaise et chaque commune.

VU l'avis favorable de la commission culture & patrimoine en date du 15 octobre 2024.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de financer le projet pour les 5 communes intéressées ;
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions entre la communauté de communes et chaque commune, annexées à la présente délibération, ainsi que tous les documents s'y rapportant;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Yannick AMET

Président

